



13 septembre 2015

REGLEMENT

1. Thème de la manifestation :

Randonnée pédestre et repas.

2. Description :

La marche gourmande offre la possibilité à un large public d'effectuer une promenade d'une douzaine de kilomètres à travers le Centre Thermal et Touristique Dr Jean Kiffer à Amnéville, en passant par 6 stands de restauration en plein air. Les départs se feront entre 10h00 et 13h00 à raison d'un départ toutes les 20 minutes. A l'issue de la randonnée : soirée dansante sous le chapiteau.

3. Organisateurs :

La Ville d'Amnéville et l'Association « Amnéville Festivités ».

4. Participation :

La participation se fait uniquement sur inscription. Celle-ci est validée à réception de la fiche d'inscription accompagnée de votre règlement (par chèque à l'ordre de Amnéville Festivités). Le nombre de participants est limité à 500. L'organisateur se réserve le droit de clore les inscriptions avant la date limite dès ce nombre atteint. Les inscriptions seront prises en compte par ordre d'arrivée des fiches d'inscription. Les mineurs devront être accompagnés par un adulte.

5. Equipement :

Prévoir des chaussures de randonnées, ainsi que des vêtements adaptés aux conditions météorologiques.

6. Conditions d'annulation :

* du fait des organisateurs : quelque soit l'annulation de la manifestation par les organisateurs, les participants seraient alors remboursés.

* du fait des participants : après la date limite fixée au 31 août 2015 toute inscription est définitive. En cas de non-participation, le montant de l'inscription restera acquis aux organisateurs (sauf cas exceptionnel - sur demande écrite accompagnée d'un justificatif).

7. Responsabilité :

L'association est assurée en responsabilité civile. Elle décline toute responsabilité en cas de vol, maladie, défaut d'un participant, accident ou perte durant la manifestation. L'inscription vaut déclaration de bonne santé. L'organisateur ne peut être tenu responsable des incidents médicaux pouvant survenir durant la manifestation. Le numéro de téléphone de l'organisateur vous sera remis en cas d'accident ou d'incident. Les participants sont également souscripteurs d'une assurance responsabilité civile.

8. Respect des lieux :

Les participants devront respecter les lieux et suivre le balisage.

9. Nos amis à quatre pattes :

Les chiens ne sont tolérés que s'ils sont tenus en laisse. Vaccination antirabique obligatoire. Catégories 1 et 2 interdites.

10. Communication :

Du fait de son inscription, le participant donne à l'organisateur un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image concernant l'évènement dans le cadre de la promotion de celui-ci.

L'inscription vaut acceptation du présent règlement.

Pour tout autre renseignement, contacter la Salle Maurice Chevalier d'Amnéville, au : 03 87 71 35 18.